

# ADHÉRER À UN SYNDICAT?

Vous souhaitez adhérer à **FO** et vous vous interrogez ?

## UN PLACEMENT GAGNANT...

Avant tout, il faut savoir que vous pouvez déduire 66 % des cotisations annuelles lors de votre déclaration d'impôts sur le revenu soit 2/3 du montant de votre cotisation.

Le montant des cotisations que vous faites figurer sur votre déclaration est limité à 1 % de votre revenu brut imposable (dans la catégorie des salaires, pensions et rentes à titre gratuit) : si votre salaire est de 20 000 €, vos cotisations syndicales sont retenues dans la limite maximale de 200 €.

Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, il vous faudra lors de la déclaration annuelle des revenus, déclarer le montant de la cotisation, en inscrivant le montant de votre cotisation annuelle dans la case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RIC1.

SOUVENT LES GENS PENSENT QUE LE SYNDICALISME C'EST

grève



corruption



feignants



EN RÉALITÉ C'EST

négociation



solidarité



travail



ET SEULEMENT LORSQU'ON N'EST PAS ENTENDU



grève et manifestation



Si vous avez opté pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure les cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

SOUVENT ON PENSE QU'ÊTRE SYNDIQUÉ C'EST ÊTRE

antidirection



freiner sa carrière



être rejeté



ALORS QUE C'EST ÊTRE

soutenu



impliqué



protégé



CHEZ FO, NOS VALEURS SYNDICALES SONT

indépendance



démocratie



unité



## ... ET QUI DONNE DE LA FORCE !

Au-delà des questions financières, vous pouvez vous interroger sur les raisons qui vous amèneraient à être adhérent à une organisation syndicale et à rejoindre **FO**.

Nous pourrions vous dire comme le disait COLUCHE dans un de ses sketches « **FO** c'est un syndicat qui est beau, **FO** c'est le syndicat qu'il vous faut » mais cela serait un peu réducteur...

Nous préférons citer Léon JOUHAUX qui disait « se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » car nous avons tous notre rôle à jouer pour la défense de nos droits.

Adhérer, c'est se défendre, s'informer, s'entraider, s'engager, s'unir et acquérir de nouveaux droits, alors rejoignez-nous ! C'est également adhérer à l'une des plus efficaces Association de Consommateur, l'**AFOC**.

En cliquant [ici](#) ou en scannant le QR code, vous trouverez un bulletin d'adhésion que vous pourrez nous retourner, nous le ferons parvenir à votre représentant de proximité qui viendra à votre rencontre.

